

N°31

Objet :

**ELECTION DE LA 110^{ème}
ROSIÈRE D'ACHÈRES**

Rapporteur :

M. Abdelyamin DERRADJI

Date de la Séance :

21 MAI 2025

Date de la Convocation :

15 MAI 2025

**Date d'affichage de la
convocation :**

15 MAI 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 21 mai à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en
séance à huis clos sous la présidence de Monsieur Marc
HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite
plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la
Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin
DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Suzanne JAUNET et Katell
LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et
Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Véronique LEBARBÉ, Jean-
Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha
YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ,
Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY et Jessica
DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Daniel GIRAUD	pouvoir à	Olivier LE GOFF
Jean-François DEMAREZ	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Nicole MARTIN	pouvoir à	Lydie AUGUIN
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Annie-Nicole M'BOÉ	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Jean-Marc JUSTINE
Valentin GUILLAUME
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 23

Membres représentés : 08

Membres absents : 04

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/05/2025

N°31

OBJET : ELECTION DE LA 110 ème ROSIÈRE D'ACHÈRES

Rapporteur : M. Abdelyamin DERRADJI

Vu la délibération du 4 septembre 1913 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le legs de Madame POURLIER aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament et notamment de verser chaque année, le jour de la Pentecôte, un prix de 300 francs en espèces, à la jeune fille de la commune qui sera reconnue la plus méritante par le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 25 mai 1989 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le legs de Madame VERRIER, aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament et notamment de remettre à la Rosière deux pièces « Napoléon de 20 F »,

Vu la candidature pour l'élection de la Rosière 2025,

Considérant la nécessité de respecter les conditions des legs de Mesdames POURLIER et VERRIER, L'assemblée s'étant constituée à huis clos, le Rapporteur présente la candidate.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : DÉSIGNE la Rosière de la Ville d'Achères pour 2025 comme étant :

Madame Dounia RAMDANI demeurant à Achères (78260)

ARTICLE 2 : DECIDE de lui attribuer un prix de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450€) provenant du legs POURLIER

ARTICLE 3 : DECIDE de lui remettre deux pièces « Napoléon de 20 F » provenant du legs VERRIER

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la Rosière 2025 participera aux manifestations organisées à l'occasion des fêtes de la Ville et représentera la Ville d'Achères aux manifestations organisées par nos villes jumelles

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Achères, le 21 mai 2025

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme

Le Maire

Marc HONORE

